

Christine Tasin relaxée : on a le droit de dire que l'islam est une saloperie !

Ce jeudi 18 décembre 2014 (juste 4 ans après les Assises Internationales contre l'Islamisation de nos pays), la Cour d'Appel de Besançon vient de relaxer Christine Tasin, poursuivie par le procureur de Belfort, Alexandre Chevrier, pour avoir, le 15 octobre 2013, devant des musulmans qui ne supportaient pas qu'elle vienne faire un reportage devant un abattoir temporaire, dit que « L'islam est une saloperie ».

Trois associations musulmanes, ainsi que le procureur de Belfort, avaient déposé plainte. Rappelons que devant le Tribunal correctionnel, les plaignants furent déboutés, mais que le représentant de Taubira, le nommé Chevrier, avait osé demander 3 mois de prison avec sursis, et 3000 euros d'amende, les associations musulmanes demandant également des dommages et intérêts.

<http://ripostelaique.com/belfort-3-mois-de-prison-avec-sursis-et-7-500-euros-requis-contre-christine-tasin.html>

Il sera partiellement entendu, puisque la présidente de Résistance républicaine fut condamnée à 3.000 euros d'amende, dont 1.500 avec sursis. N'oublions pas que le tribunal n'avait pas voulu entendre le témoignage d'Alain de Peretti, président de Vigilance Halal.

Excédée par un tel verdict, Christine Tasin avait affirmé que le tribunal de Belfort se comportait comme le premier tribunal islamique de France.

<http://ripostelaique.com/le-tribunal-correctionnel-de-belfort-est-islamique-les-preuves.html>

Lors du procès en appel, l'avocat général, Madame Philiponet, à court d'arguments, en fut réduite à reprocher à Christine de s'être habillée en rouge pour se faire remarquer !

<http://ripostelaique.com/proces-tasin-accusee-de-setre-habillee-en-rouge.html>

Sachons apprécier, dans le contexte actuel, marqué par le véritable procès en sorcellerie intenté contre Eric Zemmour, où le président de la République appelle à ne pas laisser passer le moindre propos critiquant l'islam, un président de groupe socialiste, Bruno Le Roux, se permet de réclamer un délit d'islamophobie, le courage des magistrats de Besançon, qui n'ont pas cédé aux pressions du régime actuel, ni au moindre réflexe corporatiste en faveur du procureur Chevrier. Il se dit que ce dernier aurait déposé une nouvelle plainte contre la présidente de Résistance républicaine, suite à sa vidéo commentant le verdict du premier procès.

Nous ne pouvons que féliciter Maître Joseph Scipilliti, brillant avocat lors du premier procès, qui avait déjà obtenu une relaxe pour sa cliente, lors d'un autre procès en sorcellerie intenté par un procureur de province, et l'efficace Maître Frédéric Pichon, qui, en appel, obtint cette relaxe.

Après celles de Josiane Filio et de Richard Roudier, obtenues par Maître Nicolas Gardères, en appel, à Montpellier, suite à la plainte du préfet Boucault, c'est donc une nouvelle victoire juridique de notre mouvance que, dans le climat de chasse aux sorcières actuel, nous devons savoir apprécier.

Il n'empêche que, même victorieuses, ces procédures sont coûteuses, puisque, même en cas de victoire, les frais de justice ne nous sont jamais remboursés...

Paul Le Poulpe

L'islam est une saloperie : Christine Tasin relaxée en appel !

✘ Ainsi, pour la deuxième fois en un peu plus d'un an je suis relaxée pour de faux procès que l'on me fait et qui me conduisent au tribunal bien que je n'aie jamais bafoué la loi française.

En septembre 2013 j'avais été [relaxée](#) pour l'article où je disais « *marre de la violence mahométane exportée sur notre sol* », article pour lequel le Procureur de Lyon avait porté plainte contre moi.

Et aujourd'hui, 18 décembre 2014, je suis [relaxée](#) pour avoir dit à Belfort que l'islam est une saloperie. C'est une date symbolique, puisque c'est 4 ans jour pour jour après les *Assises sur l'islamisation de nos pays* qui ont valu à Jacques Philarchein et à Renaud Camus une condamnation au printemps dernier. Tous les espoirs sont permis, il est encore en France des juges qui appliquent la loi, rien que la loi.

Nous ne connaissons pas encore les attendus du procès, mais nous y reviendrons et vous communiquerons les raisons pour lesquels les juges de Besançon, contrairement aux juges de Belfort, m'ont déclarée innocente du chef de provocation à la haine.

J'attends à présent la convocation de la Chambre d'appel de Paris pour la [condamnation](#) de la 17ème Chambre, celle du Procureur Chevrier qui a porté plainte contre moi pour [outrage à magistrat](#) ainsi que le procès en diffamation intenté contre moi par un certain Ghazli que j'avais quelque peu ridiculisé pour son discours sur les difficultés des femmes chauffeur à la RATP...

Nos ennemis sautent sur le moindre prétexte pour essayer de nous faire taire. Ils savent que, même si nous sommes relaxés en dernier ressort, les frais d'avocat, de procédure, de service d'ordre puisque, lorsqu'on s'attaque à l'islam, on est menacé, écornent nos moyens de

continuer la lutte. Mais grâce au réseau de Résistants nous pouvons continuer, que vous soyez tous vivement remerciés pour les petits et gros coups de main donnés à l'occasion de chaque procès et vos encouragements permanents.

Christine Tasin

<http://www.resistancerepublicaine.eu/>